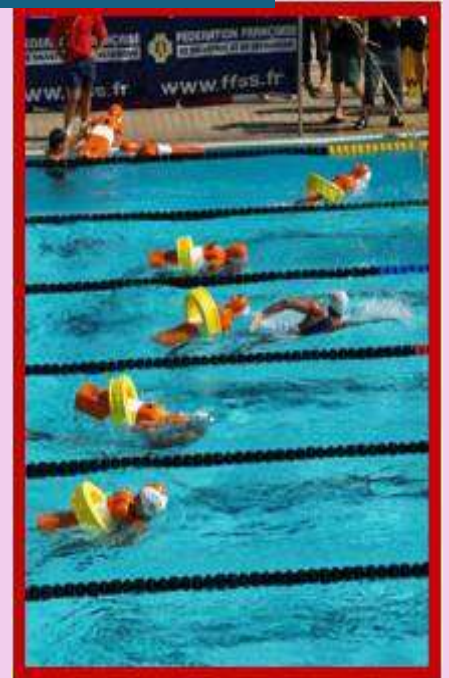




CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 31 SAUVETAGE SPORTIF SHORT COURSE



Dimanche
8 décembre 2024



Catégories
Cadets et
plus



Programme de la Compétition

- 7h30 : Ouverture des portes, début de l'échauffement ;
- 8h15 : Fin de l'échauffement ;
- 8h30 : Début des épreuves ;
- 12h30 : Fin prévue des épreuves ;
- 13h30 : Ouverture des portes, début de l'échauffement ;
- 14h15 : Fin de l'échauffement ;
- 14h30 : Début des épreuves ;
- 17h30 : Fin prévue des épreuves ;
- 17h45 : Podiums.

Epreuves le matin :

- 50m bouée tube ;
- 50m mannequin palmes ;
- 50m combiné.

Epreuves de l'après-midi :

- 100m SLS ;
- 25m mannequin.

Attention : les horaires communiqués ci-dessus peuvent être modifiés en fonction du nombre d'inscrits. Un planning plus précis pourra être communiqué une fois toutes les inscriptions reçues.

Règlements de la Compétition

Cette compétition est organisée par le Tournefeuille Sauvetage Nautique. Elle est inscrite au calendrier national des compétitions de la FFSS.

Le championnat départemental de la Haute-Garonne est ouvert aux licenciés 2024-2025 de la F.F.S.S. et aux membres de fédérations étrangères affiliées à l'I.L.S. dans les catégories suivantes :

Cadets, juniors, seniors, et masters (une catégorie).

Règlement des épreuves :

Le règlement des épreuves est celui de la FFSS en vigueur le jour de la compétition.

Classements et Récompenses

Classement individuel :

Les 3 premiers homme et femme par catégorie au classement général (Cumul des points des épreuves).

Si un sauveteur d'un département autre que le 31 accède au podium, il y aura 2 médailles de la même couleur.

Le titre de champion départemental sera décerné dans toutes les catégories, homme et femme.

Classement par équipe :

Les 3 premiers clubs au classement général (cumul des points des épreuves).

Si une équipe d'un département autre que le 31 accède au podium, il y aura 2 coupes de délivrées.

L'attribution des points se fera selon le règlement FFSS.

Matériel et déroulé des épreuves :

- Chaque structure devra apporter, 2 mannequins et 2 bouées tubes règlementaires.
- Les forfaits seront à déclarer dès l'arrivée sur site de la compétition.
- Les compétiteurs devront faire preuve de vigilance et de réactivité quant à l'annonce des épreuves et séries et ce afin de permettre le bon déroulement de la compétition.

Officiels/Comité de course :

Les officiels devront être engagés sur la compétition et selon la règle régionale établie :

- 1 officiel pour 5 compétiteurs
- 2 officiels pour 10 compétiteurs
- 3 officiels pour 15 compétiteurs
- 1 officiel supplémentaire par tranche de 10 compétiteurs supplémentaires.

Le repas des officiels, plongeurs, secouristes et bénévoles est pris en charge par le comité départemental.

Droit d'engagement :

Les engagements sont à régler au comité départemental 31 FFSS avant le début de la compétition : 6 € par compétiteur et 10 € pour les clubs hors département 31 et 3 € par compétiteur pour les clubs du département 31.

Règlement par chèque le jour même.

Droit à l'image :

Lors de la compétition des photos et des vidéos seront prises, les nageurs de par leur inscription et le paiement de leurs engagements, autorisent la presse et les organisateurs à exploiter les images réalisées.

Lieux de la compétition

Piscine Alban-Minville (Bellefontaine) Centre culturel Alban-Minville 1 Pl. Martin Luther King, 31100 Toulouse.